

**19-05.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Madame Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Mario Ross, Robin Lavoie et Michel Pineault.

Absence motivée : monsieur Raymond Lacroix.

Sont également présents : madame Lyne Beaulieu et monsieur Stéphane Bergeron (secrétaire).

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

**19-05.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> (19-04) réunion de l'année 2019 du comité exécutif
- .04 – Ajustement des tarifs de stationnement du Cégep et de l'IMQ pour l'année 2019-2020 : pour adoption
- .05 – Tarification 2019-2020 et 2020-2021 des activités du PEPS : pour adoption
- .06 – Acquisition de trois (3) appareils d'échographie supplémentaires pour le programme de Technologie de l'échographie médicale : pour adoption
- .07 – Formation du comité de sélection pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint au Service aux élèves de l'IMQ : pour adoption
- .08 – Cégep – Étage A-100 / Travaux de réfection et d'aménagement des laboratoires du Département de Techniques de génie mécanique / Choix d'un entrepreneur général : pour adoption

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est proposé.

**19-05.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 4<sup>e</sup> (19-04) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF**

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 4<sup>e</sup> (19-04) assemblée soit adopté tel qu'il est proposé.

b) Suites

**19-04.06 – Cégep / Acquisition de trois simulateurs d'échographie pour le programme de Technologie de l'échographie médicale**

En complément d'information au point présenté à la séance 19-04, madame Lyne Beaulieu précise que trois (3) fournisseurs (*CAE Integrated Enterprise Solutions, Christie InnoMed inc., MedaPhor North America inc.*) ont demandé le cahier de charges, qu'un (1) fournisseur (*CAE Integrated Enterprise Solutions*) a demandé de plus amples informations et qu'un (1) seul fournisseur (*MedaPhor North America inc.*) a présenté une soumission.

**19-05.04 – AJUSTEMENT DES TARIFS DE STATIONNEMENT DU CÉGEP ET DE L'IMQ POUR L'ANNÉE 2019-2020 : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

En 2017-2018, il a été convenu d'établir une distinction entre le prix du stationnement pour une étudiante ou un étudiant et un membre du personnel. Une étude réalisée par un consultant a permis de comparer la tarification avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et le Centre hospitalier régional de Rimouski (CHRR) et de faire des recommandations au comité de direction.

Pour les étudiantes et étudiants, l'augmentation annuelle est établie en tenant compte de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2019-2020, l'indice des prix à la consommation pour le Québec se situe à 1,3 %.

Pour le personnel du Collège, la tarification annuelle du stationnement sera augmentée, pour un maximum de 10 \$ par année, et ce, afin d'atteindre la somme de 240 \$ échelonnée sur une période de quatre (4) ans. Dans ce contexte, la tarification des vignettes de stationnement pour un trimestre sera augmentée au prorata de l'augmentation du prix annuel.

Voici la répartition de la tarification des vignettes de stationnement selon les recommandations :

Année scolaire	Augmentation établie	Tarification annuelle
2016-2017		202 \$
2017-2018 (An 1)	10 \$	212 \$
2018-2019 (An 2)	10 \$	222 \$
2019-2020 (An 3)	10 \$	232 \$
2020-2021 (An 4)	8 \$	240 \$

Au terme de l'an 4, l'augmentation annuelle sera établie en tenant compte de l'indice des prix à la consommation.

En complément d'information, madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, précise que l'étude évoquée plus tôt a été réalisée par monsieur Didier Rioux, qui constatait un écart entre la tarification des stationnements à l'UQAR par rapport à celle du Cégep. L'ajustement proposé visait notamment à donner suite aux recommandations contenues dans ce rapport.

Une question est posée quant au nombre de cases de stationnement disponibles par rapport au nombre de vignettes émises. Sans donner le nombre précis de cases disponibles et de vignettes émises, on signale qu'il y a davantage de vignettes en circulation que d'espaces de stationnements disponibles. La raison en est fort simple : considérant que l'ensemble des détenteurs de vignette ne se trouvent pas toutes et tous en même temps au Collège et n'emploient pas nécessairement toujours leur véhicule, il n'est pas nécessaire que le nombre de vignettes en circulation soit le même que le nombre d'espaces de stationnement disponibles. On propose d'apporter une précision aux détenteurs de vignette concernant la notion de « droit d'accès », de telle sorte d'éviter de créer inutilement des attentes par rapport au nombre de cases disponibles, qui peuvent quelquefois se révéler insuffisantes pour répondre à la demande.

À ce propos, d'ailleurs, on reconnaît volontiers que les nombreux travaux survenus ces derniers temps n'ont pas simplifié les choses en termes de disponibilité des espaces de stationnement, d'autant que les travaux ayant aussi eu cours au Palais de justice n'ont fait qu'amplifier le problème. On rappelle que le stationnement de l'IMQ constitue toujours une solution de repli intéressante.

CONSIDÉRANT la progression du coût des services d'entretien des stationnements;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir l'équilibre entre les frais et les dépenses liés aux stationnements;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant externe;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'augmenter la tarification des stationnements de l'IMQ et du Cégep de Rimouski pour l'année 2019-2020 selon les modalités prévues au tableau ci-joint.

#### 19-05.05 – TARIFICATION 2019-2020 ET 2020-2021 DES ACTIVITÉS DU PEPS : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Tous les deux ans, le comité exécutif doit adopter la tarification d'accès au PEPS.

Comme le marché est déjà sursaturé en offres d'abonnement dans d'autres centres sportifs rimouskois, le Cégep de Rimouski souhaite garder ses tarifs compétitifs. Ainsi, aucune augmentation n'est proposée pour 2019-2020 et 2020-2021 par rapport aux tarifs de 2018-2019.

Ce statu quo tarifaire est de plus justifié par l'état de désuétude d'une partie des infrastructures du PEPS.

En complément d'information, madame Beaulieu précise qu'en vertu d'une décision antérieure, seuls la tarification à l'entrée et les cartes de membres relèvent du comité exécutif. Les autres tarifs (locations et activités spécifiques) relèvent des prérogatives du gestionnaire. Pour 2019-2020 et 2020-2021, le statu quo prévaudra au niveau de la tarification à l'entrée et pour les cartes de membres.

CONSIDÉRANT que l'utilisateur assume des frais modérés, mais suffisants, pour des services complémentaires (principes et orientations budgétaires du Collège de Rimouski);

CONSIDÉRANT que les services aux étudiantes et aux étudiants sont à coût moindre que ceux offerts à la clientèle adulte;

CONSIDÉRANT que la concurrence est forte à Rimouski en raison des différents autres centres sportifs dont le nouveau Complexe Desjardins;

CONSIDÉRANT qu'une partie des infrastructures du PEPS sont en état de désuétude;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la grille tarifaire des coûts d'accès au PEPS pour les années 2019-2020 et 2020-2021, basée sur celle de 2018-2019.

La grille comparative et la tarification sont annexées à la présente résolution.

**19-05.06 – ACQUISITION DE TROIS (3) APPAREILS D'ÉCHOGRAPHIE SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE : POUR ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le nouveau programme de Technologie de l'échographie médicale vise à former des technologues en imagerie médicale dans le domaine de l'échographie. Sur la base d'une ordonnance médicale et à l'aide d'un appareil d'échographie, leur rôle consiste essentiellement à examiner différentes parties du corps humain afin de recueillir des observations et des images permettant aux médecins spécialistes d'établir un diagnostic ou un plan de traitement. Ces professionnels de la santé peuvent exercer leur rôle dans différents sous-secteurs de l'échographie (abdominale, pelvienne, surface, obstétricale, gynécologique, vasculaire, cardiaque, mammaire et musculosquelettique).

Le budget d'investissement alloué l'an passé pour l'acquisition de sept (7) appareils d'échographie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de l'implantation du nouveau programme n'a pas permis l'achat d'un nombre suffisant d'appareils pour répondre aux exigences du programme.

Afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer les compétences liées à ce programme d'études, le Département de technologie d'échographie médicale doit se doter de trois (3) autres appareils d'échographie munis d'options technologiques avancées. Ces acquisitions permettront de satisfaire aux besoins engendrés par l'arrivée de la deuxième cohorte d'étudiantes et étudiants, ainsi que par le nombre élevé d'heures de cours en laboratoire d'échographie.

De plus, comme prévu au contrat « 1805815 », conclu le 20 juin 2018, l'article 9.03 du contrat de l'appel d'offres permet, dans les douze (12) mois suivant la date d'adjudication, d'exercer une option d'acquisition d'appareils d'échographie supplémentaires à des prix avantageux auprès du même fournisseur.

Une question est posée quant à savoir si le recours à une clause du contrat permet de se soustraire au processus d'appel d'offres, ce à quoi on répond que des vérifications en ce sens ont été effectuées auprès du Conseil du Trésor et que, par ailleurs, une déclaration sera produite à son intention. On souligne que le véritable enjeu surviendra non pas au moment de l'achat des appareils, mais de leur entretien, puisque le service après-vente compris dans le prix d'achat doit prendre fin après un an et que, par la suite, on parle de coûts d'entretien pouvant s'élever jusqu'à 10 000 \$ par année par appareil.

Monsieur François Dornier explique que, dans le dossier du remboursement des frais ayant découlé de la mise en place de ce programme, les échanges avec le Ministère vont bon train. Dans une discussion survenue récemment, madame Myriam Côté, directrice de l'expertise et du développement des infrastructures de l'enseignement supérieur, déclarait que la demande du cégep avait été jugée recevable et qu'elle serait soumise sous peu au ministre pour approbation. Cet exemple pourrait même servir de cas-type pour la mise en place rapide d'un programme. Selon le modèle de calcul, on espère un remboursement de l'ordre de 900 000 \$ à 1,2 million de dollars sur la demande initiale de 1,4 million de dollars. C'est à suivre...

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public, selon des conditions et des modalités d'évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas, a été publié, en mai 2018, par le Cégep de Rimouski sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour l'acquisition d'appareils d'échographie;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 24 du *Règlement sur les contrats des organismes publics*, un comité de sélection a été formé en vue de faire une recommandation menant à l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT que la compagnie Canon Medical System Canada Limited a été la seule à répondre à tous les critères d'évaluation demandés au cahier des charges ainsi qu'à ceux de l'évaluation technique des appareils effectuée en laboratoire;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'évaluation des soumissions reçues l'an passé par le comité de sélection et à sa recommandation, il a été convenu d'adjuger le contrat au seul soumissionnaire conforme acceptable, soit la compagnie Canon Medical System Canada Limited;

CONSIDÉRANT que la compagnie Canon Medical System Canada Limited a développé une expertise de pointe et de la plus récente technologie (2018) dans le domaine des appareils d'échographie qui sont présents dans les centres hospitaliers;

CONSIDÉRANT que le budget alloué pour l'acquisition d'appareils d'échographie par le MAOBE 2019-2020 permet, en fonction des soumissions reçues, l'achat de trois (3) appareils supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la quantité actuelle d'appareils d'échographie est insuffisante à cause de l'arrivée d'une deuxième cohorte d'étudiantes et d'étudiants ainsi que du nombre élevé d'heures de cours en laboratoire d'échographie;

CONSIDÉRANT que dix (10) appareils d'échographie étaient prévus pour assurer l'atteinte des compétences du programme, et que les locaux du Collège ont été aménagés en conséquence;

CONSIDÉRANT que le Département de technologie d'échographie médicale possède déjà sept (7) appareils d'échographie de la compagnie Canon et que la coordination du département est très satisfaite du service offert par cette compagnie et du fonctionnement de ces appareils;

CONSIDÉRANT que le Département de technologie d'échographie médicale désire acquérir des appareils similaires pour harmoniser la formation et diminuer les coûts liés aux services après la garantie de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT que l'article 9.03 du contrat « 1805815 » conclu le 20 juin 2018 permet, dans les douze (12) mois suivant la date d'adjudication du contrat, d'exercer une option d'acquisition d'appareils d'échographie supplémentaires. Comme mentionné aux articles 2.01.02 et 2.01.03 du contrat de l'appel d'offres, les prix appliqués sont les prix indiqués au bordereau de prix ou nonobstant ce qui précède, le prix convenu pour les biens peut être ajusté, d'un commun accord entre les parties. Comme les appareils ont subi une baisse de prix, cela a permis de générer une économie de 23 222,43 \$;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'acquisition de trois (3) appareils d'échographie Aplio i600 neufs auprès de la compagnie Canon Medical System Canada Limited, au montant total de 348 893,94 \$ (toutes taxes incluses) pour le programme de Technologie de l'échographie médicale.

**19-05.07 – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE AUX ÉLÈVES DE L'IMQ : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Mélanie Leblanc, titulaire du poste de directrice adjointe au Service aux élèves a été nommée directrice de l'IMQ par le conseil d'administration le 16 avril dernier (CA 19-03.21).

Madame Leblanc, qui entrera dans ses nouvelles fonctions au début du mois de juin, laissera son poste de directrice adjointe vacant. Afin d'amorcer le processus de dotation, un comité de sélection doit être formé.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadres de coordination, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, de la directrice ou du directeur des Ressources humaines (responsable du

comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre, examine les candidatures reçues ».

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directrice adjointe ou directeur adjoint au Service aux élèves de l'IMQ, à la suite de l'entrée en fonction de madame Mélanie Leblanc comme directrice de l'IMQ au début du mois de juin 2019;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes : la supérieure immédiate, madame Mélanie Leblanc; la directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher (responsable du comité); une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres et une ou un membre du comité exécutif, soit monsieur Michel Pineault.

**19-05.08 – CÉGEP – ÉTAGE A-100 / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES DU DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires dans différents locaux utilisés par le Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski afin d'y permettre la mise à niveau d'équipements pédagogiques existants ainsi que pour y implanter de nouvelles technologies (telles que des cellules robotisées et du développement de procédé 3D) permettant d'offrir des formations actualisées, répondant mieux aux exigences du marché du travail.

Le projet consiste principalement à réaménager des salles de classe et des laboratoires de l'étage 100 du pavillon A pour y recevoir les nouveaux équipements requis de même que pour offrir des espaces davantage adaptés à la formation technique en génie mécanique. L'accès au département sera modernisé. Une zone dédiée aux étudiantes et aux étudiants, incluant une aire d'exposition pour leurs projets ainsi que des espaces pour leurs effets personnels, sera créée. Des portes de grandes dimensions seront ajoutées pour faciliter la manutention d'équipements. Une salle de toilette vétuste sera également rénovée. La ventilation sera revue pour l'ensemble des locaux; certains seront climatisés et dotés de contrôle pour l'humidité. Des travaux d'électricité et de plomberie seront également nécessaires pour permettre le fonctionnement des nouveaux équipements.

Les firmes professionnelles GLCRM Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – *Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 922 971 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2019-2020 du Collège de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, deux entrepreneurs ont déposé une soumission conforme pour ces travaux. Il s'agit de :

1. *Construction G. Lepage inc.*, (Rimouski, Québec) au montant total de 802 903.77 \$ (toutes taxes incluses).
2. 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL (Rimouski Québec) au montant total de 846 788.58 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que lors des dernières années, le comité MAOBE du Collège a fait le choix de mettre de côté plus de 479 000 \$ pour l'acquisition d'équipements dédié au département dont il est ici question;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du service Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement des laboratoires du Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski, durant l'été 2019, à l'entreprise *Construction G. Lepage Inc. (Rimouski, Québec)* au montant total de 802 903.77 \$ (toutes taxes incluses).

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault que la séance soit levée, ce que les membres acceptent d'emblée.

La séance est levée à 16 h 26.

---

président

---

secrétaire